



Ce Journal paraît les Dimanche, Mercredi et Vendredi.

PRIX

de l'abonnement.

POUR LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE :

Un an 32 francs.
Six mois 16 »
Trois mois 8 »

HORS DU DÉPARTEMENT :

1 franc de plus par trimestre.

Un numéro 25 centimes.

Annonces 25 c. la ligne.

Réclames 50 c. id.

L'AVENIR

Journal du Progrès Social.

EMANCIPATION DES PEUPLES PAR L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

On s'abonne :
A LYON, rue St-Dominique, n° 1, au 1^{er}, chez M. REGIPAS;
A LA CROIX-ROUSSE, rue du Viard, 3;
A PARIS, à l'Office-Correspondance de LEJOLIVET et C^o, place de la Bourse;
A MARSEILLE, chez M. E. MARTIN, licencié en droit, rue Sibie, 24, A;
Et chez tous les Directeurs des postes et des messageries.

Tous les articles, ayant un but d'intérêt public, seront insérés gratuitement, quand ils seront revêtus de signatures connues.

Les lettres et envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Le numéro du dimanche étant plus spécialement consacré aux intérêts de l'industrie et de la fabrique lyonnaise, il en est fait un tirage supplémentaire auquel on peut s'abonner séparément.

Prix de l'abonnement : Un an, 12 fr. ; — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Lyon, le 22 décembre 1846.

Le pain vient encore d'augmenter : les souffrances du peuple vont donc s'accroître dans une même proportion. La misère, déjà grande, prendra des proportions plus effrayantes ; l'insuffisance des salaires deviendra plus évidente ; mais de tels résultats importent peu à nos économistes : laissez faire ! laissez passer !

Il y aura des femmes et des enfants sans pain et sans feu qui se traîneront le soir dans les rues en demandant à l'aumône de les soutenir un jour encore ; il y aura des vieillards sans asile, ramassés comme vagabonds sur nos carrefours, qui demanderont à la charité municipale la faveur d'une prison où ils seront sûrs au moins de ne pas mourir de faim !... Laissez faire, laissez passer !

Il y aura des ouvriers qui s'excéderont à des travaux au-dessus de leurs forces et ne pourront suffire à nourrir leurs familles, même en s'imposant les plus dures privations, tandis que quelques capitalistes, en spéculant sur la misère publique, gagneront chaque jour assez d'or pour acheter une maison ! Laissez faire, laissez passer !

Il y aura des hommes qui, entraînés par le désespoir, iront voler sur les routes ; des filles qui, poussées par le désespoir, courront se réfugier au Lupanar ; des affamés qui arracheront de la devanture des boulangers le pain qu'ils dévoreront sur le seuil : Laissez faire, laissez passer !

Que l'on ne nous répète pas ce refrain éternel des repus et des égoïstes : Vous exagérez, cela n'est pas. Eh bien ! consultez les chroniques des journaux, les recueils des préfetures, les statistiques dressées par ordre, le livre rouge de votre police ; osez les publier et nous dire ensuite : Cela n'est pas vrai !

Magistrats de la cité, qu'avez-vous donc fait pour remédier à ces maux ? Où sont les secours distribués à domicile, les chauffoirs destinés à ceux qui n'ont pas de feu ou d'asile, les ateliers pour ceux qui n'ont point d'ouvrage, les moyens que votre bienfaisance a cru devoir employer pour soulager toutes ces douleurs ?

Tout se résume à un insignifiant secours de 30,000 fr., jugé bien suffisant par M. le maire, et à quelques paroles d'espérance.

Mais comment rendez-vous l'espoir au travailleur indigent, s'il ne vous voit pas vous occuper activement du soulagement de sa misère, et si vous proclamez, pour cacher votre indifférence, que ces souffrances n'existent pas, que la prospérité est toujours croissante.

Loin de s'enquérir de l'état véritable de la population laborieuse, loin de chercher à connaître notre situation industrielle positive, il semble qu'il existe un parti pris d'étouffer les cris du désespoir, de recouvrir avec de mensongères paroles le sombre tableau des misères du peuple. A la vérité, nous avons des magistrats députés qui sont chargés de faire et de défaire les lois, de s'occuper des intérêts de la France,

et qui ne s'occupent point des intérêts de la cité, qui n'écrivent pas une ordonnance pour faire cesser le mal public.

Eh bien ! puisque vous ignorez l'état présent, nous allons vous le faire connaître, et nous puiserons notre examen aux sources officielles.

La statistique de 1846 porte, seulement dans l'enceinte de la ville, et sans y comprendre les communes suburbaines, le nombre des métiers de soieries à 15,477. Sur ce total, le même document établit que 2,014 sont en repos, c'est-à-dire que sur une quantité donnée d'instruments de labeurs, il y a toujours une huitième partie et plus non occupée.

Un autre document, antérieur à cette époque (discours de M. Prunelle à la chambre des députés), avance que 90,000 ouvriers employés à la fabrication des étoffes de soie reçoivent en salaire annuellement une somme de 33 à 35 millions, soit à chacun environ 1 fr. à 1 fr. 6 c. par jour.

Sur cet insuffisant revenu, déduisez le temps du chômage, qui est pour l'ouvrier une perte d'environ 12 1/2 p. 100, et vous verrez ce qu'il restera en commune. Aujourd'hui, cependant, ces appréciations sont fausses ; le mal a tellement empiré, que ce n'est plus un huitième, mais un quart des métiers qui sont sans ouvrage.

Cherchez, examinez, fouillez les détails, nous vous suivrons partout ; nous aiderons vos renseignements et cette effrayante vérité se montrera toujours à vos yeux : l'ouvrier, en commun, ne perçoit réellement que 92 c. 3/4 par jour !

Si vous cherchez à nous prouver que certains d'entr'eux sont mieux rétribués, c'est qu'alors d'autres ne reçoivent qu'une somme plus minime !

Nous avons choisi pour point de comparaison la fabrique de soieries qui est l'industrie la plus importante de notre cité : maintenant retournons la question pour établir nos calculs sur une autre échelle.

En prenant pour base le nombre de 46,523 ménages, soit hommes mariés, veufs ou veuves, abstraction faite des filles ou garçons qui n'ont point de domicile fixe, on trouve une commune de 3 personnes par famille. — Plaçons en regard la production industrielle entière de notre ville, sans faire entrer en ligne de compte la valeur plus grande donnée aux objets par le commerce, bénéfice dont l'ouvrier ne jouit jamais, et l'on arrive au chiffre de 3 fr. par jour par chef de famille ; car il y a quelques professions bien mieux rétribuées que le tissage des étoffes de soie.

3 francs pour suffire aux besoins d'une famille de trois personnes, 1095 francs par an. Voilà certes un revenu capable de faire crier à la prospérité ; et pourtant, au prix actuel du pain, si chaque ménage consomme quotidiennement 2 kil. de la 2^e qualité, il restera 2 fr., soit 730 fr. par an pour l'entretien, les vêtements, la nourriture, le paiement du loyer, du feu, de l'éclairage et des outils, en un mot pour suffire à toutes les nécessités de 3 existences.

Ainsi, sur une population de 178,000 âmes que contient la ville de Lyon, lorsque 45,000 individus jouissent de toutes

les satisfactions de la vie, 133,000 personnes sont réduites aux plus dures privations. Ne faut-il donc rien faire en leur faveur ?

Pour ne point embarrasser ces lignes de chiffres trop nombreux, nous avons établi seulement nos conclusions ; sont-elles vraies ? alors elles deviennent une accusation vis-à-vis de votre incurie ; si elles sont fausses, il faut les démentir, et nous nous réservons dans ce cas de faire valoir nos preuves.

Mais si ces renseignements, dans leur rude franchise, ne vous suffisent pas, faites une enquête, envoyez des hommes dignes de foi vérifier les faits, montez dans la mansarde du pauvre, informez-vous, non pas si quelques négociants occupent des métiers, mais à quel prix ils les occupent, connaissez les dépenses de l'ouvrier et mettez en regard ses minimes ressources. Demandez aux propriétaires des quartiers populeux, comment ils perçoivent leurs loyers, demandez aux boulangers, aux commerçants en détail, ces fournisseurs de l'indigent, comment les crédits s'établissent ; demandez aux hommes de loi combien il y a de protêts, de saisies, de poursuites ; demandez à vos commissaires combien il y a de délits et dans quelle affreuse proportion la prostitution augmente pendant les hivers rigoureux et les longs chômages.

Alors vous jugerez s'il faudra dire encore : Laissez faire ! laissez passer !

Mais si le courage vous manque pour cette œuvre, si vous aimez mieux encore dormir sur vos chaises curules, que de songer à d'énergiques remèdes, la presse, tribune obligée de celui qui n'a point d'autre moyen pour que sa voix soit écoutée, la presse doit faire entendre toutes les plaintes, connaître toute la vérité. — Alors nous accomplirons cette partie de notre tâche en publiant les résultats de nos propres renseignements, et nous demanderons aux hommes sérieux de tous les partis, s'il suffit de répéter encore : Laissez faire ! laissez passer !

E. F.

FRAGMENT DE L'AVENIR.

CAMILLA.

(Épisode de la Révolution).

(Suite et fin) (1).

VI.

Lorsqu'en vertu d'un mandat décerné contre le comte de Saint-Gérin, la force armée se fut présentée, au nom de la république, dans la maison n° 13 de la rue Basse-du-Rempart, et qu'une perquisition infructueuse eût démontré que celui qui était poursuivi avait abandonné sa retraite, l'agent de la Convention se mit en mesure de saisir, comme pièces de procès, tous les papiers qui s'y trouvaient, et notamment ceux qui étaient reconnus appartenir au comte de Saint-Gérin, dont l'identité désormais ne pouvait plus être révoquée en doute.

— Mais enfin, se hasarda de dire la lingère, qui n'avait pas voulu s'éloigner avant l'accomplissement de cette opération ; enfin, parmi ces papiers, il en est, citoyen, qui ne peuvent avoir un grand intérêt pour vous, pour la république.

— Ah ! vraiment, citoyenne, tu crois cela, toi ! Eh bien ! moi, je te dis, poursuivit-il avec une sorte de véhémence brutale, je te dis que tous doivent être saisis et soigneusement inventoriés, car ils appartiennent à une personne qui a été déclarée l'ennemi du pays et, à ce titre, mandée à la barre de la Convention. D'ailleurs, cette personne a fui, donc elle est coupable, donc ces papiers peuvent fournir des renseignements utiles.

— Mais c'est qu'il y a là des notes de famille, des lettres...

— Oui, oui, des lettres, celle-ci, par exemple, n'est-ce pas ? ajouta-t-il en désignant un pli qu'il venait de lire rapidement. — C'était celui qui, l'avant-veille, avait été apporté à l'adresse du vieux proscrit. — Les lettres, dit-il encore, sont quelquefois plus importantes que tu ne peux l'imaginer. Et il acheva son inventaire.

(1) Voir les numéros des 27 novembre et 2 décembre.

Ces dernières phrases, prononcées avec un certain air de jactance marquée, avaient fait trembler Camilla de tous ses membres.

Deux semaines plus tard, l'Ami du Peuple, ce fameux journal de l'époque, enregistrait, au nombre des victimes de la révolution, les nom et prénom d'Ernest de Saint-Gérin.

Ainsi qu'il l'avait annoncé dans sa lettre, le malheureux jeune homme avait voulu lui-même présider au départ de son père et de Camilla, qui devait ne plus se séparer de lui. Dans cette pensée, il avait traversé la mer, et, au mépris de mille dangers, il était venu débarquer à Cherbourg ; mais il mettait à peine le pied sur le sol français, que déjà il était entouré, reconnu et arrêté par les limiers de la police.

La lettre que l'agent de la république avait surprise dans la visite domiciliaire de la maison de la rue Basse-du-Rempart, à Paris, avait trahi les projets de voyage du jeune homme. Des ordres rigoureux avaient été transmis aux villes voisines de la côte anglaise, et l'exécution, hélas ! avait de bien près suivi l'ordre donné.

Au moment où, suivant l'usage, le bruit lugubre du canon annonçait au peuple de Cherbourg que de nouvelles et terribles vengeances venaient de s'accomplir, et que le sang de cinq aristocrates venait encore de mouiller les marches de l'échafaud, un vieillard et une jeune fille traversaient silencieusement, à pied, les rues agitées de la ville ; tous deux suivaient la direction du port, où les attendait un navire portant, à son grand mât, le pavillon espagnol, qui, ce jour-là même, devait appareiller et cingler vers l'Angleterre.

A peine ce navire avait-il levé l'ancre, que son équipage et ses passagers se pressaient sur le pont auprès de deux personnes évanouies : C'étaient le vieillard et la jeune fille qui, tantôt montés à bord, venaient de tomber comme frappés d'une mort instantanée.

Cet événement était le sujet de bien des réflexions, parmi lesquelles la plus exacte était celle-ci : En écoutant le funeste détail du drame sanglant dont les citoyens de Cherbourg avaient été naguère les témoins, deux passagers avaient dû entendre nommer une personne chère à leur affection.

C'est qu'en effet le nom d'Ernest de Saint-Gérin avait vibré à leurs oreilles

comme une parole de désolation ! !

Quelques mois après, le vieux comte mourait, en Angleterre, miné par une douleur profonde.

A défaut de proches et d'héritiers légitimes, il venait de léguer à Camilla, sa fille adoptive, ses titres et qualités, ainsi que tous les biens qu'il possédait en France.

VINGT-UN ANS APRÈS.

(épilogue.)

I.

En 1815, et à plusieurs mois d'intervalle de la bataille du 18 juin, cette journée de deuil qu'a signalée, dans l'histoire encore glorieuse de nos désastres militaires, une bien fatale célébrité, l'armée de la Loire avait été licenciée, et ses soldats, blessés, malades et exténués de fatigues, arrivaient à Paris, où se trouvaient déjà les glorieux débris de nos immortelles phalanges.

La France avait été frappée au cœur par l'invasion étrangère, et sa blessure devait saigner longtemps : l'abattement était dans les esprits et le désespoir dans les familles. Cependant, à cette époque de cruel souvenir, bien des dévouements trouvèrent à se produire encore. Un appel avait été fait et entendu ; on avait organisé de pieux secours, et de nobles dames, sous le titre de *Patronesses*, s'étaient réunies, on le sait, en sociétés privées, pour soulager de grandes et vives infortunes. Elles visitaient les blessés, distribuaient d'abondants secours, et leurs mains savaient essuyer bien des larmes !

Parmi les personnes qui s'étaient ainsi généreusement dévouées, on citait surtout l'héritière d'une famille jadis connue à la cour du roi Louis XVI.

Alors âgée d'une quarantaine d'années, et belle encore malgré les traces bien visibles d'une longue douleur, la comtesse de Saint-Gérin se faisait remarquer par son zèle à distribuer ses bienfaits nombreux. Providence sainte du malheur, elle avait acquis des droits à la reconnaissance de plus d'une famille, et, dans certains hospices de Paris, son nom n'était cité qu'au milieu d'un concert d'éloges et de bénédictions.

Tout-à-coup, un soir, on dit qu'elle était disparue, et un bruit vague cir-

de nos relais constitutionnels l'honneur et la religion des courtisanes envers le crime.

Il en est d'autres en ce pays qui nous insultent et qui cherchent à souiller notre initiative, à traîner dans leurs mépris notre parole, qui n'est pour eux qu'impuissance et vaine colère. Ceux-là, nous les connaissons; pauvres gens tombés dans le service des polices, ils font leur métier, et du mieux qu'ils peuvent, afin d'engraisser le salaire. Leur langue a besoin de se pimenter chaque jour de nouveau, à féconder l'outrage, et de se tremper à toutes les sales écumes. Telle est la nécessité de la profession; car il faut que la vipère se gonfle et ramasse tous ses poisons pour siffler! Ce métier d'honneur, ils le font, du reste, à merveille. N'ayant ni la pudeur des mots, ni la dignité du caractère, ni la probité de l'esprit, ni le sens du cœur, ils vont à l'aventure, et jusqu'à l'ignoble, dans la phrase comme dans l'idée, dans l'idée comme dans la vie; de ces insulteurs à livrée, de ces hommes-choses, qu'il ne soit plus question; tout débat est au-dessus d'eux, car ils sont tombés dans la mort morale.

Correspondance particulière.

Paris le 1^{er} décembre.

Il est question depuis quelques jours d'un emprunt que la banque de France serait sur le point de contracter à Amsterdam ou à Londres, par suite de la diminution de sa réserve en espèces qui, de 190 millions serait tombée à 86 millions. Les lettres de Londres arrivées ce matin à Paris, parlent de ce projet d'emprunt. L'une d'elles porte ce qui suit :

L'état des changes continue à exciter l'attention générale, et les places du continent sont toujours dans un état de grand malaise, par suite de la rareté de l'argent. Les nouvelles de Paris nous apprennent que les espèces de la banque de France ne s'élevaient plus qu'à 86 millions de francs, et des négociations avaient été ouvertes par la banque de France avec la banque d'Angleterre, pour contracter un emprunt de 2 millions sterling (50,000,000 l.) en espèces monnayées en argent. M. de Rothschild doit se rendre en Angleterre pour suivre cette négociation.

Le montant total des espèces en argent qui se trouvent dans les coffres de la banque d'Angleterre, n'est pour le moment que de 2,506,000 l. (62,650,000 f.).

Les demandes d'espèces en argent pour Hambourg et pour le nord de l'Europe, continuent. Les dernières nouvelles de Hambourg portent, que le taux de l'intérêt qui était tombé à 4 1/2 0/0 s'est relevé à 5 0/0.

Cette décision prise par les régents de la banque de France, de s'adresser à la banque d'Angleterre pour lui demander un emprunt de 2 millions de livres sterling, paraît avoir produit une profonde sensation dans le commerce, parce que c'est la preuve la plus convaincante de l'état général de malaise où se trouve la place sous le rapport financier. La banque de France s'est vue forcée d'augmenter ses escomptes outre mesure, ne pouvant pas refuser à l'escompte les effets qui se présentaient avec la garantie des plus fortes maisons de Paris, et qui s'élevaient à des chiffres cinq ou six fois plus considérables qu'à l'ordinaire.

Il n'est pas certain du reste que la banque d'Angleterre puisse facilement réunir les 50 millions en argent que la banque de France lui demande. Elle propose de les lui payer moitié en argent et moitié en or. En effet elle n'a elle-même dans ses coffres que 2 millions 1/2 de livres sterling (62,500,000 f.) en argent, tandis que sa réserve en or s'élève à plus de 13 millions sterling. Quoique l'argent ne serve en Angleterre que pour le paiement des appoints et toutes les autres sommes se payant en or, la banque de Londres ne peut rester avec 1/2 million de livres sterling, en argent. C'est pourquoi on disait hier que l'emprunt ne serait que de 1 million sterling en argent à Londres, et que l'on est déjà en pourparlers à Amsterdam pour obtenir les 25 autres millions de la banque de cette ville.

L'emprunt de la banque de France sera fait, dit-on, pour six mois, avec la faculté de les rembourser au bout de 3 mois, en payant l'intérêt à 3 0/0.

On sait que le journal la Presse avait démenti la nouvelle donnée par le Portefeuille, de l'audience obtenue de M. Guizot par M. le comte Molé, et qu'elle avait déclaré que cet homme d'état n'était pas venu à Paris.

Le Portefeuille revient sur cette nouvelle, et déclare que M. le comte Molé s'est rendu de Champlatreux, non pas à Paris, mais à St-Cloud où il a été reçu par le roi, et qu'il doit être de

retour à Paris dans les premiers jours de décembre. M. le comte Molé recevra cette année plus tôt qu'à l'ordinaire.

Il paraît que les trois gouvernements du Nord, en consentant à l'incorporation de Cracovie à l'Autriche, n'avaient pas prévu l'immense sensation que cette nouvelle devait produire en Allemagne sous le point de vue commercial. Cracovie servait de transit pour un grand nombre d'articles expédiés par les villes d'Allemagne pour l'Autriche et la Russie. Il s'y faisait surtout un commerce considérable de soieries françaises et suisses. Les relations commerciales de quelques parties de la Prusse et entr'autres de la Silésie avec Cracovie étaient fort importantes, puisqu'elles s'élevaient pour cette seule province à 3 millions et demi de thalers en 1837, et à plus de 5 millions en 1844. Cependant rien n'avait été stipulé dans le traité d'incorporation pour sauvegarder les intérêts commerciaux de la Prusse et de l'Allemagne. On assure que des commissaires spéciaux ont été envoyés de Berlin à Vienne pour traiter ces questions importantes qui ne seront probablement pas résolues avant un mois.

M. Negrelli, ingénieur allemand et inspecteur général des chemins de fer autrichiens du Nord-Ferdinand, est depuis quelque temps à Paris où il a été appelé pour examiner les divers plans des ingénieurs français et anglais pour le percement de l'isthme de Suez. On dit qu'il existe un projet d'après lequel Méhémet-Ali consentirait à faire exécuter ces grands travaux par une compagnie formée sous les auspices des trois gouvernements de France, d'Angleterre et d'Autriche, et placée sous sa propre dépendance immédiate.

CHEMINS DE FER. — Le tribunal arbitral nommé par le tribunal de commerce de la Seine dans l'instance portée par le conseil d'administration des chemins de fer de Dieppe et de Fécamp, contre les actionnaires en retard pour le versement de leurs actions, vient de rendre une sentence qui intéresse au plus haut point les actionnaires de chemins de fer, et pose des principes très importants pour la compagnie. Elle décide : 1° Que la compagnie a le choix absolu de la nature de l'action à interdire contre les actionnaires en retard, et qu'en conséquence, elle n'est pas tenue, si son intérêt est contraire à cette mesure de faire vendre les actions des retardataires, elle peut exercer l'action personnelle afin de condamnation jusqu'à concurrence des cinq premiers dixièmes; 2° que la compagnie n'est pas tenue de délivrer de nouvelles actions aux actionnaires qui ont aliéné les leurs et qui, néanmoins, sont tenus de payer jusqu'à concurrence des cinq premiers dixièmes; 3° que la compagnie n'est pas tenue d'attendre l'effet des demandes en garantie que les actionnaires défendeurs voudraient intenter contre leurs coactionnaires; 4° elle refuse tout terme et délai aux actionnaires en retard; 5° elle accorde à la compagnie l'exécution provisoire, nonobstant appel et sans caution.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. CRACOVIE, 20 novembre. — Par suite de la prise de possession de notre territoire par le gouvernement autrichien, il y a eu ici un renchérissement des denrées et marchandises. Il y a eu une hausse de 50 0/0. Dans la crainte de voir la hausse continuer, de nombreux achats ont été faits. Notre nouveau gouvernement, effrayé de la hausse, a rétabli le statu quo commercial. Il est à désirer que le gouvernement puisse protéger nos intérêts matériels; nous serions ruinés si nous étions soumis au paiement des droits de douanes. Hier, le commerce a donné à M. le comte de Daym, commissaire de S. M. l'empereur, un banquet solennel. On attend avec impatience le jugement des détenus politiques. Il y a déjà eu prestation de serment des fonctionnaires supérieurs. Les fonctionnaires subalternes ont suivi. (Journal allemand de Francfort.)

On écrit de la frontière de Pologne, à la Gazette de Voss : « La levée des recrues polonaises vient d'avoir lieu; on est venu les enlever à l'improvise et pendant la nuit. Les familles sont plongées dans la consternation. On dit que les adieux des parents auxquels on arrachait leurs fils ont été déchirants. Les hommes enrôlés ne reviendront plus : le service russe ne rend pas l'homme dont il s'est une fois emparé. »

PRUSSE. BERLIN, 26 novembre. — Il est question de la découverte d'un document diplomatique qui prouverait que la maison royale de Prusse a des droits à la succession de Schleswig et d'Holstein. On croit généralement que la Prusse maintiendra l'indépendance des duchés d'une manière énergique. (Observateur rhénan.)

Au corps de cet homme était lié un autre cadavre; c'était celui d'une femme; l'homme portait les vêtements dont vous le voyez encore couvert; ce doit être un ouvrier. Quant à la femme, vous l'apercevez tout auprès de lui voilée par ce linceul gris; elle était à-peu-près dépourvue de ses robes dont on a ramené à peine quelques lambeaux épars. Son visage est labouré de blessures profondes, faites, sans doute, dans le but de la rendre méconnaissable, et l'examen qui en a été fait semblerait indiquer qu'elle appartenait à une condition qui n'est point celle du peuple; ses cheveux sont longs et soyeux, la peau de sa main fine et veloutée; c'est quelque femme de haute lignée; elle porte en outre sur son corps des traces évidentes de violence qui prouvent qu'elle n'est morte qu'après avoir subi les outrages les plus infâmes, et qui dénotent qu'une passion brutale a dû assouvir sa rage sur elle.

Malheureuse femme! s'écrièrent ensemble les deux visiteurs. Ces deux cadavres, continua l'employé de la Morgue, ont été transportés ici depuis quelques heures et exposés suivant l'usage. Nous nous perdons en vaines conjectures pour expliquer ce tragique événement que semblent accompagner certaines circonstances vraiment mystérieuses.

L'officier de police n'a point encore fait sa visite et dressé son procès-verbal; je l'attends; peut-être les recherches qui seront faites à cet égard, fourniront-elles quelques éclaircissements. Mais, voyez, en attendant, si les traits presque défigurés de cette infortunée n'éveilleraient pas aussi en vous quelques souvenirs passés. Approchez... Allons donc! on dirait que vous tremblez.

Et il découvrit la tête sanguinolente du cadavre. Ah! fit aussitôt Pascal en reculant comme saisi d'un sentiment d'horreur.

Grand Dieu! s'écria en même temps Simon avec un accent indéfinissable de douleur; cette femme... cette femme, oh! je la reconnais bien, moi.

Eh bien! cette femme dit le gardien étonné. Cette femme?... c'est la comtesse Camilla de Saint-Gérin.

E. MARTIN.

ANGLETERRE. — LONDRES, 28 novembre. — Cités, 4 heures. Consolidés pour compte: Ouverts, 95 1/8, fermés 95 avec coup. au 15 janv. 95 1/8, 1/4. — Espagnols; actifs, 26 1/4, 3 0/0. 57 5/8, passifs, 5 3/8. — Portugais; 37 1/2, 37-37 1/4. — Hollandais, 2 1/2 0/0, 59, 1/4, 1/2.

Chemins de fer français. — Lignes Homologuées. Paris-Rouen; 55. — Paris-Orléans, 47. — Strasbourg-Bâle, 9; — Rouen-Hâvre, 25 1/2. — Boulogne-Amiens, 2 3/8 perte. — Orléans-Vierzon, 2 1/2. — Orléans-Bordeaux, 1 3/4. — Tours-Nantes, 1/2 perte. — Paris-Lyon, pair. — Bordeaux-Cette, 1 1/8 perte. — Nord, 9 7/8, 10 1/8.

D'après le dernier rapport fait aux membres du comité chargé de recueillir les souscriptions pour le tribut national offert à M. Cobden, ce tribut se monte actuellement à 77,473 liv. sterl. 4 sch. 8 pences.

On lit dans le Morning-Post: Nous sommes informés que le duc et la duchesse héréditaires de Saxe-Weimar, doivent venir dans le courant du mois prochain, rendre visite à la reine douairière.

M. le duc et madame la duchesse de Bordeaux, doivent aussi et très-incessamment venir visiter l'Angleterre.

TURQUIE. — Il est difficile de trouver des paroles pour dépeindre dans leur affreuse réalité les atrocités commises sur les chrétiens Nestoriens par le chef kurde Bederhan-Bey, qui, après avoir détruit une multitude de villages de cette secte et massacré sans pitié leurs habitants de toute secte et de tout âge, a juré sur le Coran de détruire le Christianisme en exterminant tous les Chrétiens jusqu'aux frontières de Perse. Ce qu'il y a encore de plus effroyable dans tout ceci, c'est que le chef kurde agit d'accord avec le pacha de Mossoul. Ce fonctionnaire turc s'était saisi du patriarche des Nestoriens qui, en 1843, avait cherché un asile dans cette ville. Ayant pris la fuite pour se réunir à son peuple, il fut repris à 30 lieues de la ville, où il fut ramené chargé de fers. La Sublime-Porte fait dire aujourd'hui dans le Journal de Constantinople, qu'elle désavoue le pacha de Mossoul. Il y a 15 jours qu'elle prenait encore sous sa protection le scélérat Bederhan-Bey, aujourd'hui, elle se montre très-irritée contre lui et parle de lui faire la guerre. On sait ce que valent toutes ces démonstrations d'un gouvernement qui n'a ni force ni énergie.

Plusieurs journaux et entr'autres la Presse se sont livrés il y a peu de jours, à une polémique animée, au sujet du résultat produit sur le commerce anglais par la dernière loi sur la réforme commerciale. Nous avons aujourd'hui sous les yeux les relevés officiels du Board of Trade sur les importations qui ont eu lieu en Angleterre, pendant les neuf premiers mois de 1846, avec les chiffres de comparaison de 1845.

Les principaux articles de manufactures françaises, affectés par les changements introduits dans le tarif de la Grande-Bretagne, sont les soieries ouvrées et l'eau-de-vie. L'abolition complète de tout droit sur les cotons imprimés et sur les draps de laine a également amené une grande augmentation dans les relations commerciales de l'Angleterre et de la France; mais ces articles ne sont pas compris dans les tableaux officiels du Board of Trade, en sorte que nous nous contenterons pour le moment d'examiner les principaux articles de production française affectés par le tarif anglais.

La comparaison entre l'importation des soieries françaises ouvrées pendant les neuf premiers mois de 1846 et celle des années antérieures offre un résultat frappant; voici les chiffres comparatifs entre 1845 et 1846 :

Soieries ouvrées. Importations du 5 janvier au 10 octobre 1845 et 1846. Les importations de 1845 ont eu lieu d'après l'ancien tarif de 1842.

Soieries ouvrées d'Europe, savoir :	1845	1846
Soie ou satin uni.	138,694 liv.	26,042l.
Soie ou satin broché.	85,328	14,426
Gaze unie.	16,456	2,190
» rayée ou brochée.	14,368	2,008
» tissus foulards.	25	184
Crêpe uni.	4,036	134
» à dessin.	36	4
Velours uni.	17,022	2,749
» à dessin.	2,829	449
Importations qui n'ont eu lieu que depuis le tarif de 1846.	1846	
Soie ou satin étoffe à grande largeur.	103,313	
» rubans.	154,390	
Gaze mêlée de soie de satin ou de toute autre matière dans une moindre proportion que la moitié, savoir :		
Etoffes à grande largeur.	18	
Rubans.	1,416	
Velours, savoir : grande largeur.	21,814	
Rubans de velours ou de soie, brochée de velours.	11,057	
	279,064	371,177

Quoique le nouveau tarif ne soit en activité que depuis moins de six mois, on voit que les importations de soieries ouvrées ont augmenté de 279,064 livres à 371,177 livres, c'est-à-dire de plus de 33 %.

D'un autre côté la quantité d'eau-de-vie importée et mise en consommation a augmenté très rapidement. Les importations se sont élevées, savoir :

1844 du 5 janvier au 10 octobre.	1092,194 gallons.
1845	1588,258
1846.	1944,409

Ainsi, la quantité d'eau-de-vie importée cette année, est de près du double de celle de 1844. Les quantités relatives mises en consommation présentent les chiffres suivants :

1844.	761,604
1845.	788,968
1846.	1,095,068

La réduction du droit sur l'eau-de-vie a été de 22 sh. 10 d. par gallon à 15 sh., et par suite de cette réduction, l'augmentation dans la consommation n'est pas de moins de 306,100 gallons ou un peu plus de 33 0/0. Les importations de soieries ouvrées en Angleterre ont augmenté de 279,064 livres à 371,177 livres ou un peu plus de 33 0/0, et la quantité d'eau-de-vie consommée a été de 788,968 à 1,095,068 gallons, ou un peu plus de 38 0/0. Quant aux avantages retirés par la nation anglaise elle-même, il paraît que le commerce britannique des soieries n'a pas périéclité et qu'il a employé une plus grande quantité de soies en 1846 que pendant les années précédentes. Enfin la consommation des esprits fabriqués en Angleterre a au con-

cula qu'attaquée peut-être par des malfaiteurs dans une de ses courses pieuses elle était tombée victime d'un odieux guet-à-pens.

La justice n'avait pas tardé à informer; mais les premières recherches étaient demeurées sans résultat, et, depuis cinq jours, l'on n'avait pu découvrir aucune trace d'un crime dont on commençait à douter.

H.

Par une de ces pluvieuses matinées qui signalent d'ordinaire les premiers jours de novembre, deux hommes aux cheveux déjà blanchis par les années, deux oisifs sans doute, s'étaient joints à la foule des curieux de Paris qui se pressaient à la Morgue, pour examiner plusieurs cadavres qui y avaient été récemment déposés. Ces deux hommes, après avoir parcouru le lugubre établissement, se disposaient à s'éloigner, lorsque l'un d'eux s'arrêtant tout-à-coup et se rapprochant de son taciturne compagnon au moment où il touchait le seuil de la porte lui désigna un cadavre étendu à peu de distance de l'endroit où ils se trouvaient.

Un instant, Pascal, s'écria-t-il presque involontairement à voix haute; de grâce, un instant encore, et examine cette tête qui est là devant nous; vois... fais un appel à tes souvenirs d'autrefois; et, depuis cinq jours, l'on n'avait pu découvrir aucune trace d'un crime dont on commençait à douter.

Attends donc... ah! mon dieu, cette tête, bégaya à son tour, en la considérant avec attention, celui de ces deux hommes à qui était adressée la phrase qui précède, cette tête, Simon, mais je ne me trompe pas, c'est celle de...

Achève donc, c'est celle?... De Paul Renoir, le dénonciateur révolutionnaire; c'est bien lui.

Oui, oui, je n'osais le nommer; allons donc informer le gardien de la Morgue et lui dire que nous reconnaissons le cadavre de cet homme.

Et nos deux vieux visiteurs sortirent en se dirigeant vers le bureau du préposé de service à l'établissement; puis un quart-d'heure ne s'était pas écoulé qu'ils étaient déjà revenus avec ce même préposé, auprès du cadavre qu'ils lui avaient désigné.

Oui, mes amis, leur disait celui-ci, le médecin affirme que la mort de cet homme remonte à plusieurs jours. Mais c'est hier soir seulement que des pêcheurs, en amenant leurs filets, l'ont découvert enfoncé dans les caux, à peu de distance du rivage de l'île Saint-Denis.

traire augmenté aussi bien que celle des esprits venant des colonies anglaises.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'une liste de souscription pour la fondation et l'organisation des crèches dans la ville de Lyon est ouverte dans nos bureaux.

Chronique locale.

Les eaux du Rhône sont très-fortes; celles de la Saône sont à 4,50 à l'échelle d'étiage; la pluie abondante qui est tombée contribuera encore à faire élever davantage nos fleuves.

L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon a élu avant-hier, au premier tour de scrutin, Mgr. Billet, archevêque de Chambéry, membre associé, et M. François, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres de Lyon, membre titulaire dans la classe des belles-lettres et arts. M. Louis Guillard, chef d'institution à Lyon, a été élu académicien libre au second tour de scrutin. Aucun des candidats présentés pour la section des sciences n'a pu réunir la majorité exigée par les règlements.

Avant-hier, une corbeille déposée aux portes de l'octroi de la Croix-Rousse et contenant environ 60 kil. de pain, a été dérobée par des maraudeurs; ils ont emporté jusqu'aux tailles de l'imprudent boulanger.

On dit qu'un clerc de M. le curé de Dardilly a été rencontré dans un lieu isolé par deux hommes qui l'ont assailli à coups de bâton pour mieux le dévaliser. Le pauvre enfant est, dit-on, revenu à la cure dans un état qui inspire des inquiétudes.

La crue de la Saône qui, depuis quelques jours, a franchi ses rives, a occasionné un accident grave en amont de Châlon. Huit chevaux, formant un équipage de remonte, ont été entraînés par les eaux et se sont noyés.

Le nommé Solanet, accusé d'assassinat sur M. Lebègue, aux environs d'Angoulême, et qui avait été arrêté l'été dernier à Bourg où il venait vendre le cheval et la voiture de sa victime, a été condamné par la Cour d'assises de la Charente aux travaux forcés à perpétuité.

On lit dans le *Courrier de St-Etienne* :

Samedi soir, vers les huit heures, un événement malheureux a eu lieu au puits à charbon, dit Bertrand, concession de M. Olivier. Un petit craquement s'était fait entendre à un endroit où la voûte est très élevée; ce bruit sourd faisait craindre un éboulement. Le nommé Dessagne (Pierre), piqueur, qui, depuis trois jours seulement travaillait à ce puits, alla voir s'il y avait moyen de placer des étais pour empêcher la chute du charbon; mais le malheureux ne revint plus. Il paraît qu'il a été enseveli sous un éboulement considérable. On n'a pu encore retrouver son cadavre.

Le même jour, à six heures du soir, un enfant du sexe masculin, âgé d'environ trois jours, a été trouvé dans l'église Notre-Dame: l'auteur de cette exposition est encore inconnu.

Dimanche dernier, vers les cinq heures du soir, un éboulement est survenu dans le puits du Pré, appartenant à la compagnie générale. Trois ouvriers travaillant dans la galerie ayant été supposés ensevelis sous les décombres, des travaux de sauvetage furent immédiatement exécutés sous les ordres de l'ingénieur et de M. Imbert, directeur de la compagnie. Au bout d'une heure, les trois ouvriers furent retrouvés sains et saufs; ils avaient eu le temps de se retirer au fond de la galerie au moment de l'éboulement; un seul a été atteint légèrement, il a pu regagner son logis accompagné d'un camarade. Le lundi, tous les trois avaient pu reprendre leur travail.

C'est ce soir que Mlles Térésa et Maria Millanollo donneront au Cercle musical leur concert au bénéfice de l'œuvre de Saint-Vincent-de-Paul, dont voici le programme :

1re Partie. — 1o Symphonie en ré, de Beethoven. — 2o Adagio religioso et Rondò de Bériot, exécutés par Mlle Térésa. — 3o Chant. — 4o Adagio et Rondo, de Vieuxtemps, exécutés par Mlle Maria.

2e Partie. — 1o Fantaisie-caprice, de Vieuxtemps, exécutée par Mlle Térésa. — 2o Chant. — 3o Souvenir d'Haydn, de Léonard, exécuté par Mlle Maria.

3e Partie. — 1o 2e partie de la Symphonie. — 2o Duo sur la Part du Diable, de Mlle Térésa, exécuté par les deux sœurs. — 3o Chant. — 4o Le Tremolo, de Bériot, exécuté par Mlle Maria.

4e Partie. — 1o Chant. — 2o Carnaval de Rome, avec introduction, de Sivori, exécuté pour la première fois par les deux sœurs. — 3o Carnaval de Milan, de Ernst, exécuté par les deux sœurs (demandé).

Bulletin officiel du mouvement de la condition des soies pendant le mois de novembre dernier.

Il a été conditionné pendant ce mois :		
654 bal. ou partie d'organsin pesant ensem. net.		55,890
670 de trame,		42,178
408 de grège,		36,440
125 de soies diverses,		5,057
62 parties de bobines, pleines ou vides.		717
1919 nuéros placés.	poinds	140,282

Nouvelles diverses.

Un fait incroyable de misère vient de nous être révélé, dit l'*Hermine* de Nantes: Une jeune dame, accompagnée de son mari et d'un enfant au berceau, était arrivée à Nantes depuis deux mois; le mari était à la recherche d'un emploi, quand, au moment où il venait de trouver une place de clerc chez un notaire, et après avoir épuisé tout ce qu'il possédait, sa femme, déjà malade, manquant de pain, et n'ayant qu'une baline et une bûche pour oreiller, est tombée d'inanition. Un médecin fut appelé aussitôt, mais il était trop tard, cette infortunée était morte.

Le 24 du courant, un nouvel assassinat a été commis à Cubry, sur la personne de Jean-Claude Chevillon, de cette commune.

Chevillon était porteur d'une somme de 100 francs, qui lui a été enlevée. L'auteur de ce crime est encore inconnu.

(Presse grayloise.)

— Lundi, jour du marché à Seyssel, vers neuf heures du ma-

tin, un chien enragé a été tué sur la place par Joseph Mugnier, marchand ambulancier de Mieussy (Savoie). Le courage qu'il a montré est d'autant plus louable, que cet animal qui avait déjà mordu plusieurs chiens à Seyssel, et même, dit-on, un jeune garçon, pouvait faire beaucoup de mal au milieu de la population du marché.

— On écrit de Besançon :

Aujourd'hui dimanche, un détachement du 8^e régiment d'artillerie est parti de Besançon pour Marseille. Il se compose de 2 officiers, 7 sous-officiers et 76 hommes, emmenant avec eux 124 chevaux. Cette troupe se dirige d'abord sur Auxonne, où elle attellera 50 chariots de parc. De là elle se rendra à Lyon, où elle remettra 25 chariots à un détachement du 4^e d'artillerie qui se rend également à Marseille. Le but de ces marches d'hommes et de chevaux est de concourir au transport des blés qui, du port de mer, doivent être amenés dans nos contrées de l'est.

— Nous lisons dans l'*Écho du Midi* :

Mardi dernier, un brick turc de 196 tonneaux, portant un chargement de colombine, ayant à bord 21 passagers et un équipage de 15 hommes, a manqué l'entrée du port de Cette, et s'est brisé contre les rochers du môle. Grâce à de prompts secours, les passagers et l'équipage ont été sauvés, à l'exception d'un nègre qui a péri dans les flots; mais le navire et sa cargaison sont totalement perdus.

On a parlé de contestations survenues à propos de cet accident entre l'autorité civile et maritime. Nous manquons de détails à ce sujet, mais nous trouvons dans ce sinistre une occasion de remarquer combien il est urgent de donner une organisation plus complète au port de Cette, si on veut lui assurer l'importance à laquelle il prétend. Si une autorité sévère avait exercé une surveillance active sur les pilotes, ceux-ci auraient pu probablement sauver le bâtiment naufragé, en lui portant secours dès qu'on le vit approcher de la côte; elle aurait aussi empêché la population, dans un élan généreux qu'on ne saurait trop louer d'ailleurs, de se mettre en communication avec un navire suspect, puisqu'il venait d'Alexandrie.

On a si bien, du reste, compris les dangers de cette communication, que l'administration de santé avait décidé, après l'événement, d'établir un cordon sanitaire autour de Cette, et de faire cesser les voyages du chemin de fer, afin d'isoler une ville dans laquelle la peste pouvait se trouver importée. A l'annonce de ces mesures, les commerçants se sont émus; ils se sont rendus auprès de l'administration sanitaire; ils ont exposé que depuis quatre ans la peste ne s'était pas manifestée à Alexandrie: que le bâtiment était en route depuis 33 jours, et que les nombreux passagers qui le montaient avaient joui et jouissent encore d'une parfaite santé; que toutes les circonstances se réunissaient pour faire penser que ce bâtiment aurait pu sans danger être admis à la libre pratique qui lui avait été accordée par la force des choses.

L'administration, renonçant à ses premiers projets, s'est contentée de réunir toutes les personnes qui montaient le navire et que divers habitants avaient recueillis, pour les faire entrer au lazaret et subir la quarantaine. Cette précaution, quoique tardive, n'est pourtant pas inutile, la peste pouvant être encore à l'état d'incubation chez quelques passagers ou matelots.

Nous le répétons, il est du plus haut intérêt que des mesures soient prises, pour empêcher à l'avenir des communications aussi dangereuses avec les navires qui peuvent importer le plus redoutable fléau.

Un journal de Lubek public sans commentaires la note qu'il dit avoir extraite de l'Almanach de 1802, publié par Jean-Georges Jacob, à Hambourg :

« Ophion, la planète la plus voisine d'Uranus, située au-delà de cette dernière planète, est éloignée du soleil de 750 millions de milles (le mille allemand vaut sept kilomètres et demi). C'est, par conséquent, cinq milliards huit cent cinquante millions de kilomètres et elle fait sa révolution en deux cent cinquante ans. Elle n'a pas encore été découverte. »

Le plan du prince Louis Napoléon pour percer l'isthme de Panama et pour réunir l'Océan atlantique à l'Océan pacifique, a fait le sujet d'une des leçons publiques du professeur Ritter à la société géographique de Berlin. Il a donné des détails du plus haut intérêt sur la manière dont le prince avait trouvé ce plan pendant sa captivité de Ham. On sait qu'il a l'intention de se rendre dans l'Amérique centrale pour exécuter lui-même cette grande entreprise.

Un vol d'une audace incroyable a été commis mardi soir, 24 novembre à dix heures, sur la voiture de Bourges à Châteauroux, appartenant à l'administration Chertier. Cette voiture, outre le conducteur et dix personnes réparties dans le coupé, l'intérieur et la banquette d'impériale, contenait 44,500 fr. de valeurs en pièces de 5 fr., par sacs de 1,000 et 500, savoir : 33,000 fr. pour le compte d'un banquier de Châteauroux, 10,000 fr. aux propriétaires des forges de Clavières, et le surplus chargé par un négociant de Bourges. Partie de Bourges à neuf heures un quart, la diligence arriva vers dix heures à 5 kilomètres de la ville, au lieu dit les Vallées. Là, les chevaux s'arrêtèrent tout-à-coup; la nuit était noire, et le conducteur, ne se doutant de rien, fouetta pour les faire passer, mais ils refusèrent obstinément d'avancer et reculèrent même avec tant de force qu'une des chaînes qui servent à les attacher au timon en fut brisée. Une barricade formée de pierres accumulées en travers de la route à une hauteur d'environ 60 centimètres, était l'obstacle devant lequel l'attelage avait dû s'arrêter.

Au même instant, plusieurs individus s'élançèrent sans que personne pût reconnaître d'où. Deux saisirent les chevaux à la tête, tandis que les autres, dirigeant sur le conducteur les armes qu'ils avaient à la main, le sommèrent de descendre de son siège et de leur livrer les clefs du coffre de la voiture. Toute résistance était impossible en présence de malfaiteurs armés jusqu'aux dents et menaçant de faire usage de leurs armes. Dans son trouble, le conducteur ne trouva pas les clés qu'il se voyait à son regret obligé de livrer. Un des assaillants l'arracha violemment de son siège et lui porta dans l'épaule droite trois coups de poignard. Enfin, lassés d'attendre, ils prirent le parti de forcer le coffre. Les deux voyageurs qui occupaient le coupé furent forcés de descendre.

Un des malfaiteurs tenait les chevaux; deux autres tenaient en respect le conducteur et les voyageurs qui avaient mis pied à terre et qu'ils avaient couchés en joue; un quatrième, placé près de la portière, surveillait dans la même attitude les personnes restées dans la voiture et qui, comme on le pense, n'étaient pas tentées de bouger. Enfin, les deux derniers montèrent dans le coupé et se mirent en devoir de forcer le coffre avec une énorme pince. Ce fut l'affaire d'un instant; ils y trou-

vèrent 10,000 fr. Ce n'était pas tout ce qu'ils cherchaient; ils dirent qu'il devait y avoir plus que cela, et aussitôt ils escaladèrent l'impériale sur laquelle ils découvrirent bientôt les 31,000 fr. restant. Probablement ils n'avaient eu connaissance que de l'envoi fait au banquier; car ils manifestèrent leur étonnement de trouver cette fois une somme si considérable et se félicitèrent d'avoir été plus heureux qu'ils ne pensaient.

Après avoir terminé leur expédition, ils firent remonter dans la voiture les voyageurs et le conducteur, enjoignant à ce dernier de continuer sa route et de ne pas essayer de revenir sur ses pas.

Une circonstance étrange peut donner l'idée de l'audace et du sang froid dont ces malfaiteurs ont fait preuve. Pendant qu'ils étaient occupés à commettre leur crime, un cabriolet survint; c'était celui de M. Lebrun, notaire à Charost, qui s'en retournait avec sa femme. D'autres auraient abandonné la place en fuyant, ceux-ci ne se dérangèrent même pas. Un d'entre eux se borna à prendre le cheval par la bride et à intimer, l'arme au poing, l'ordre de s'arrêter; de sorte que M. et Mme Lebrun durent être les témoins de leur audacieux attentat. Quand la diligence repartit, les voleurs voulurent inspecter le cabriolet à son tour; mais à leur approche Mme Lebrun, épouvantée, se mit à pousser de tels cris, qu'ils renoncèrent à leur résolution, disant d'ailleurs que cela n'en valait pas la peine. Ils permirent donc à M. Lebrun de passer outre, non sans lui recommander, comme au conducteur de la diligence, de ne pas rétrograder; ils prirent même la précaution de diriger son cheval à travers les pierres de la barricade. M. Lebrun partit sans se le faire répéter. Il emportait avec lui une somme qui venait d'échapper comme par miracle à ces hardis voleurs.

Arrivés à St-Florens, les voyageurs de la diligence et du cabriolet s'empresèrent d'informer l'autorité. De leurs déclarations il résulte que les voleurs étaient au nombre de six, armés de poignards, de pistolets et de fusils, parmi lesquels on a cru reconnaître un mousqueton et un fusil de munition; ils avaient le visage couvert, les uns d'un masque, les autres d'un faux nez et de fausses moustaches, et portaient en outre de longs manteaux surmontés de ces espèces de capuchons algériens qui ne laissent passer que la figure. Sous ce déguisement, et grâce à l'obscurité de la nuit (ils avaient eu le soin d'éteindre la lanterne de la voiture), il était impossible de distinguer les traits et la tournure de ces hommes. L'un de ceux qui ont dévalisé la voiture a seulement paru moins grand et plus gros que ses compagnons. Leurs voix, qu'ils ne prenaient pas la peine de déguiser, semblaient accuser des hommes d'un âge moyen. Tout, au reste, dans leurs manières, annonçait des hommes parfaitement renseignés, sûrs de leur fait, bien déterminés, et non complètement dénués d'éducation. — Que voulez-vous? disait l'un d'eux au conducteur, il fallait que ça vous arrive, aujourd'hui ou demain, qu'importe.

Excepté le conducteur, qui, comme nous l'avons dit, a été frappé de trois coups de poignard, dont un seul a pénétré dans les chairs à une profondeur de deux centimètres environ, ils n'ont frappé personne. Ils avaient d'ailleurs averti les voyageurs de ne rien craindre pour eux, qu'ils n'en voulaient qu'à l'argent, et ne feraient usage de leurs armes qu'en cas de résistance.

Immédiatement après avoir été averti, le brigadier de la gendarmerie de St-Florens se mit en route avec quatre hommes, et se rendit sur le théâtre de l'événement; il y trouva différents objets laissés par les malfaiteurs, un masque, un chapeau, une petite lanterne, une pince et quatre sacs de mille francs que dans l'obscurité, ou dérangés peut-être par quelque voyageur qui sera surveillé, les voleurs avaient abandonnés sur la route. Pendant que cette somme était transportée en lieu sûr, deux hommes venaient avertir la gendarmerie de Bourges. Il était alors deux heures du matin. Dans ce moment la justice se livre aux recherches les plus actives.

La quantité de farine qui a été importée en Angleterre depuis le 5 janvier 1846 jusqu'au 10 octobre dernier, s'est élevée à 2,526,066 quarters et le droit a été payé sur 2,978,766 quarters pendant la même période.

Pendant l'époque correspondante de 1845, l'importation n'avait été que de 389,300 quarters et le droit avait été payé sur 378,314 quarters.

La plus forte partie des importations de grains de 1846 a eu lieu depuis le milieu du mois dernier.

— On lit dans la *Réforme* :

Nous recevons ce soir une incroyable nouvelle. MM. Blanqui et Hubert, qui étaient détenus à l'hôpital de Tours, viennent d'être enlevés de leurs lits et réintégrés dans la prison de cette ville. On les accuse, nous dit-on, d'être les auteurs ou les provocateurs des agitations qui ont lieu dans le département d'Indre-et-Loire.

Variétés.

LA POULE ET LES DEUX COQS. — Pierre et Jean sont deux braves Auvergnats parfaitement lourds et têtus, récemment arrivés des montagnes du Puy-de-Dôme à Paris pour y exercer la profession de porteur d'eau. Ils demeuraient ensemble dans une mansarde de la rue des Deux-Ecus; chacun d'eux avait un nombre suffisant de pratiques; aussi vivaient-ils dans la meilleure intelligence, lorsque ce bon accord fut tout-à-coup violemment troublé. La cause du trouble, vous la trouverez expliquée dans une fable de Lafontaine, qui trouve chaque jour son application dans toutes les classes de la société. La poule qui survint et qui désunit les deux frères était une épaisse Auvergnate, aux gros traits, aux grosses mains, aux gros pieds enfoncés dans de gros souliers garnis de gros clous. Chonchon, tel est le nom gracieux de la poule, est quelque pauvre cousin des deux frères; aussi, en arrivant à Paris, il y a deux mois, pour prendre un petit fonds de charbonnerie, sa première visite fut-elle pour Jean et Pierre, qui, plus anciennement établis qu'elle dans la capitale, pouvaient la conseiller et la guider dans ses projets.

Elle était à Paris depuis huit jours à peine quand Pierre s'avisait de penser que Chonchon ferait une excellente femme de ménage. Elle avait une certaine d'écus, de l'activité, de l'intelligence, le goût du travail et beaucoup d'économie. C'était un vrai trésor pour lui: pendant qu'il porterait son eau en ville, sa femme détaillerait du charbon et des saloures à domicile; l'argent arriverait ainsi de deux côtés, et Pierre pourrait retourner plus tôt au pays. Ce projet une fois conçu, Pierre se hâta d'en faire part à Chonchon. Au lieu de perdre son temps à lui faire la cour et à soupçonner, il lui appliqua une large tape sur l'épaule, et lui dit avec un gros rire: « Dis donc, Chonchon, veux-tu être madame Pierre? » Chonchon lui rendit sa politesse

en un grand coup de poing dans l'estomac, et lui répondit : « Je veux bien, Pierre! »

On doit croire qu'une affaire si bien entamée devait marcher toute seule; malheureusement on avait compté sans le second coq.

Par un hasard assez étrange, Jean avait eu la même idée que son frère Pierre, et le lendemain même du jour où celui-ci avait fait si galamment sa proposition à sa cousine, il se rendit près d'elle, s'y prit absolument de la même façon que Pierre (il paraît que c'est la coutume du Puy-de-Dôme), et lui dit : « Chonchon, veux-tu être madame Jean? » Chonchon ne répondit pas aussi vite qu'elle l'avait fait la veille; elle jeta un coup-d'œil profond sur le jeune porteur d'eau, remarqua qu'il était bien mieux que Pierre, mieux pris dans sa taille, mieux habillé; qu'il avait de bien plus beaux yeux, et surtout bien plus l'air d'un monsieur; aussi, sans plus s'inquiéter de son premier serment que si elle fût née rue Notre-Dame-de-Lorette au lieu d'avoir vu le jour dans le pays des charabias, elle dit à Jean : « Je veux bien, Jean! »

Jean, plus communicatif que son frère, s'empressa, dès qu'il le revit le soir à souper, de lui dire : « Tu ne sais pas, mon frère, je me marie. — Tiens, répondit Pierre, c'est drôle, tout de même! Et moi aussi. — Oh oh! ajouta Jean, c'est fameux : nous ferons les deux noces ensemble... Allons-nous nous en donner, du rigodon et de la bourrée! » Et voilà les deux frères qui se lèvent simultanément et se mettent à exécuter la danse légère de leur village, au risque d'effondrer la maison.

Quand ce premier moment de joie fut passé, Pierre dit à Jean : — Ah ça, mon frère, tu ne m'as pas dit le nom de ton épouse. — Tu la connais, répondit Jean. — Bah! — Sans doute; c'est Chonchon! — Chonchon! répéta Pierre en donnant un énorme coup de poing sur la table, c'est pas vrai ça, frère, t'as menti. — Quand je te dis que c'est Chonchon. — Tu mens, elle ne peut pas se marier avec toi, puisque c'est moi qu'elle épouse. — Toi? — Oui, moi... c'est convenu d'hier. — Eh bien! moi, c'est convenu d'aujourd'hui. — Nous verrons. — Nous verrons.

Le lendemain, les deux frères s'en vont trouver Mlle Chonchon pour lui demander une explication. L'Auvergnate balbutie : « Je vous aime bien, Pierre, mais j'aime bien aussi Jean. » Cette réponse était peu de nature à faire cesser le conflit; pressée de se prononcer, elle finit par répondre qu'elle n'épouserait ni l'un ni l'autre.

Fort mécontents de cette décision, les deux frères convinrent d'un duel à coups de poings; la condition du combat fut que le vaincu se retirerait et laisserait à l'autre le cœur et la main de Chonchon. Sans perdre de temps, Pierre et Jean se rendent sur la berge en face de l'île Saint-Louis, mettent veste bas, et les voilà qui se jettent l'un sur l'autre comme deux dogues.

Jean était plus faible; aussi, quand les spectateurs effrayés de cette lutte et du sang versé parvinrent à séparer les combattants, le pauvre Jean était tout meurtri et avait une épaule luxée.

Ces faits graves amenaient aujourd'hui Pierre devant la police correctionnelle, sous la prévention de blessures volontaires. Pierre, qui a eu le temps de réfléchir en prison, paraît tout honteux et bien repentant de son action; aussi quand M. le président lui fait comprendre tout ce qu'il y a d'affreux et de barbare dans un combat entre deux frères, le pauvre Pierre beugle comme un veau de sept ans, et se levant de sa place, il se dirige vers son frère, lui prend la tête avec les deux mains, et lui appliquant sur chaque joue un baiser retentissant, il lui dit : « Pardon, frère!... Je t'aime pourtant bien. »

Ce mouvement spontané était pour Pierre la meilleure des défenses; aussi le tribunal, se montrant indulgent, ne condamne Pierre qu'à huit jours d'emprisonnement et à 25 fr. d'amende.

JEAN. — Sois tranquille, frère, j'en paierai la moitié de ton amende.

Mlle Chonchon reste fille. Avis à MM. les Auvergnats!

Petite Correspondance.

M. C., r. Montesquieu, à Nancy. — Accepté. Prenez note de N. T., à vue def. 25 8. M. Cde. Gond., à Stokalm. — Le journ. a dû vous parvenir franco. Incessamment recevrez la broch. renfermant le résumé compl. de la *Théorie des Contrastes*, par E. Ferrand. Bonne santé et compliments à tous de la part de T. C. C.)

M. D. B. et fils, à Villefranche. — Le *Rep. lyonn.* paraît sous le titre de *L'Avénir*. Nous vous envoyons un num. pour spécimen, et nous continuerons, sauf avis contraire.

Dépôt de Mendicité.

MOUVEMENT du 1er au 30 novembre 1846.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAUX.
Effectif au 1er novembre.	160	108	328
Admis pendant le mois.	20	8	28
Totaux.	166	180	356
Sortis pendant le mois.	10	9	19
Effectif au 1er décembre.	170	167	337

BULLETIN COMMERCIAL.

SOIES.

BULLETIN DE LA SEMAINE.

La foire de Ste-Catherine, à Joyeuse, a été favorisée par un très-beau temps; il s'y était rendu un très-grand nombre d'acheteurs. Les soies se sont bien vendues : tout ce qui avait été apporté sur la place a été enlevé; à midi il n'en restait plus une flote. Voici la cote des prix :

Soies fines, 30 f. 25, 30 f. 50, 31 et 31 f. 50 le 1/2 kilo.
Soies deuxième choix, 21 f. 80, 22, 23, 24, 25, 26 et 26 f. 60.
Le marché d'Aubenas de samedi dernier a aussi été très-actif. Il s'y est opéré un bon nombre de transactions, mais à des prix bien moins tenus qu'à Joyeuse : Soies fines, 29 f. 05, 29 f. 50, 30 f., 30 f. 50 et 30 f. 85 le demi-kilo.
Soies deuxième choix, 21 f. 50, 22, 23, 24, 25, 26 et 26 f. 50.
A Avignon, les affaires ont une tendance à s'améliorer; les prix ont plus de fermeté, surtout pour les qualités fines, qui sont très-demandées.
A Marseille, un bon nombre d'acheteurs s'étant rendus en cette ville le 25, pour l'enchère de 60 balles que nous avons annoncée, il en est résulté une grande activité dans les transactions, sans cependant que les prix se soient améliorés.

Spiritueux. — Lunel, 25 novembre. — Le cours du 5/6 disponible a été fixé à 107 f. l'hectolitre pour 50 pièces.

Il ne s'est rien fait à livrer pour aucune époque.

5/6 de marc, demandé à 85 et 86 f., sans vendeurs.

Narbonne, 26 novembre. — Dans la semaine, il s'est traité beaucoup d'affaires tant en disponible qu'en livrable. Le disponible a valu 107, 106 et 105, et le cours pour 207 pièces faites à ces divers prix. Il s'est fait 40 pièces pour janvier à 107 f.; 220 pièces à 108 pour les quatre premiers mois; 60 pièces à 109 de mars en juin, et 30 pièces à 110 pour mai et juin.

A notre marché de ce jour, le cours du 5/6 disponible a été fixé à 105 f. po ur 187 pièces.

Janvier 105, peu de vendeurs.

4 premiers mois, 106 f.

5/6 marc, cours nul, faute de vendeurs, à 81 f. 50 c.

Bordeaux. — Disponible, 114 f. 50 c. rares preneurs. — 115 f. quatre premiers mois 1847. — 116 f. quatre mois d'été, sans affaires.

Paris. — Disponible, 129 f. — Courant du mois, 128 f. Décembre; 126 à 127 f. — Quatre premiers mois, 125 f. — quatre mois d'été, 124 f.

Mercuriale officielle de Gray. — Du 29 novembre.

	prem. qual.	deuxième qual.	trois. qual.	prix moyens.
Froment.	50 85 714	20 90	28 75 714	29 85 809 l'hect.
Seigle.	22 67 857	21 67 857	21 14 285	21 83 266
Orge.	18 50	17 50	17	17 66 666
Avoine.	10 96 428	9 46 428	8 96 428	9 79 761
Farine.	75	72	55	les 125 kilogr.
Foin.	45 fr.	Paille.	28 fr.	les 500 kilogr.

Continuation d'arrivages en avoines et maintien dans les prix; fermé sur les orges et blés peu abondants.

Avoines 0/0 kil., 25. 75 à 24. 10; et à l'hectolit., 9. 50 à 10. 50. — Orge, 17. 50 à 18. 90 l'hectolitre. — Blé, 41. 50 à 42 f.

Au dernier marché tenu vendredi à la halle de Besançon, 1,002 hectolitres 40 de froment ont été vendus au prix moyen de 52 f. 50 l'hectolitre (6 f. 50 le double-décaltre), savoir : 214 h. 20 à 53 f. 55; — 4, 815 h. 80 à 52 60, et 306 h. 40 à 51 f. 60. Il y a 11 centimes de diminution par double-décaltre sur le marché précédent, et la taxe du pain ne variera pas pour la première quinzaine de décembre.

— Les expériences faites à la halle de Besançon, sous la direction de M. Demougeot, membre du conseil municipal, délégué du maire, pour constater le poids des grains de la récolte de 1846, ont présenté les résultats suivants par hectolitre :

Blé froment, première qualité, 76 kilog. 56; deuxième qualité, 74 kilog. 11; troisième qualité, 71 kilog. 53.

Avoine, première qualité, 44 kilog.; deuxième qualité, 42 kilog. 25; troisième qualité, 39 kilog. 71.

Marché de St-Laurent, du 28 novembre 1846.

Denrées.	Hect. vend.	Bas prix.	Pr. moyen.	Haut prix.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.
Froment	669	— 34 91	— 56 16	— 37 43
Méteil	45	— 27 »	— 27 35	— 27 66
Seigle	270	— 24 »	— 24 53	— 24 66
Orge	36	— 20 »	— 20 35	— 20 66
Sarrasin	315	— 13 »	— 13 55	— 13 66
Mais	650	— 18 »	— 18 55	— 18 66
Farine de maïs	»	»	»	»
Avoine	225	— 9 66	— 10 »	— 10 55
Millet	»	»	»	»
Pois	»	»	»	»
Fèves	27	— 22 55	— 22 66	— 25 »
Pommes de terre	»	»	»	»

Fonds Français et étrangers, au comptant.

3 0/0 81 60, 75, 85.	Banque Belge	»
5 0/0 117 80.	Lots d'Autriche	400
Banque de France	Haiti	»
Oblig. de la ville	Actif	»
Quatre canaux	Passif	»
5 0/0 Belge 1840	5 0/0	»
» 1842	Dettes intérieure	»
4 1/2 0/0	2 1/2 0/0 Hollandais	»
5 0/0	Romaines	100 99 718
2 1/2 0/0	5 0/0 Portugais	»

Bulletin de la Bourse de Paris, du 1er décembre 1846.

La liquidation des chemins de fer, qui avait lieu aujourd'hui, a donné naissance à des affaires importantes en primes et en reports. L'écart des primes était moins fort que ces jours derniers, et comme le découvert était très-grand et voulait continuer ses opérations au 15 décembre, il y a eu du déport sur la plupart des grandes lignes. Les cours étaient d'abord très-offerts, mais ils se sont ensuite relevés. Avant la bourse, on était à 81 85 en liquidation. Le 5 0/0, qui avait fermé hier à 81 85, a ouvert à 81 60 en liquidation et a monté à 81 85, ferme à 81 85. On est resté pour le 31 décembre à 84 95. Le report a varié de pair à 12 1/2. Le 5 0/0, qui était hier à 117 50 en liquidation, a varié de 117 50 à 117 80, reste à 119 80. On a fait 117 75 à 118 fin décembre prochain. Le report a fait 27 1/2. Au comptant le 5 0/0 a monté de 10 c. à 17 80. Le 5 0/0, après avoir fait 81 60, a repris à 81 85. Après la bourse, on faisait 81 92 1/2. La caisse Gonin sans variation à 1215; caisse hypothécaire à 318 75; obligations de la ville 1565, les autres valeurs n'avaient pas de cours. L'emprunt belge 1840 a monté de 1/8 à 99 7/8; celui de 1842 a flechi de 1/4 à 101; romaines de 1/8 à 99 7/8.

Les actions du Nord ont fait au début 626 25, et ont repris à 632 50 pour la clôture; Orléans a flechi de 3 75 à 1225; Rouen de 2 50 à 860; Strasbourg de 1 25 à 477 50; Boulogne de 5 f. à 4 50; Lyon a repris de 1 25 à 500; Bordeaux sans variation à 545; Dieppe à 355 75.

Londres, 29 novembre 1846. — La bourse est formée aujourd'hui dimanche.

DIX années de vogue toujours croissante ont placé le **Pâte de George**, d'Épinal (Vosges), au premier rang des pectoraux. Tous les médecins qui la connaissent en prescrivent l'usage aux personnes atteintes de **maladies de poitrine**. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 65 cent. et de 1 fr. 25 c., à Lyon, chez MM. Lardet, place de la Préfecture; Vernet, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins; à St-Etienne, Garnier-Martinot, rue de Foy; à Chalon-sur-Saône, Pourcher-Favre, confiseur, Grande-Rue, 4; à Mâcon, Lacroix, pharmacien.

NOTA. — Une médaille d'honneur en argent a été décernée à M. **George** pour la supériorité de sa **Pâte pectorale**. (45)

Lyon, le 4 décembre. — *Le Gérant, J. REYNIER.*

Imprimerie de J.-M. BAJAT, cours de Broches, 8, à la Guillotière.

Chemins de fer.

ASSURANCE GÉNÉRALE ET MUTUELLE

CONTRE LES

ACCIDENTS CAUSÉS AUX VOYAGEURS

PAR LES CHEMINS DE FER.

La Compagnie assure de mille à vingt mille francs par personne, moyennant une prime annuelle de cinquante centimes par mille francs.

L'assurance est immédiatement valable pour tous les Chemins de fer de France.

Les fonds sont convertis en rentes sur l'État.

S'adresser à M. RÉGIPAS, directeur pour le département du Rhône, rue d'Égypte, 3, à Lyon. (40)

SQUIRRE ET CANCER

DE TOUTES LES PARTIES DU CORPS GUÉRIS

SANS OPÉRATION ET SANS DOULEUR,

Par l'ingénieur traitement d'un médecin étranger qui sera présent à toutes les consultations. On peut donner connaissance de plusieurs cures obtenues. — On traite avec un égal succès les paralysies et les maladies chroniques en général. — S'adresser, de 11 à 3 heures, au cabinet de consultation de M. GIVAUDAN, médecin, à Lyon, place des Jacobins, 13, au 1er. (38.)

A louer pour cause de maladie, à la Noël ou à la St-Jean.

GRAND ATELIER

de serrurerie, comprenant trois doubles forges et les outils nécessaires; on vendrait lesdits outils en tout ou en partie, ou l'on céderait le local pour fabrique, entrepôts, etc. S'adresser à M. PHILY, place St-Nizier, 4, Lyon. (44)

VENTE FORCÉE.

Samedi cinq décembre courant, à onze heures du matin, sur la place des Petits-Pères, à la Guillotière, d'effets mobiliers saisis, consistant en banque, balances, placard, commode, potager, chaise, une grande grille en fer, batterie de cuisine, etc., etc.

BREST, huissier.

DUPUIS, BREVETÉ D'INVENTION,

(Sans garantie du gouvernement). A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'apporter une grande amélioration en sa fabrication de souliers en caoutchouc. L'on en trouvera actuellement dans son magasin, rue du Palais-Grillet, 15, d'une confection parfaite, chaussant au moins aussi élégamment que les chaussures les mieux faites et toujours avec les mêmes propriétés parfaitement imperméables, et très souples et très chaudes. (46)

A CÉDER, pour cause de santé, un demi-gros, D'ARTICLES DE SAINT-QUENTIN ET DE TARARE, situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. — S'adresser, pour les renseignements, à M. ALEGATIERE JEUNE, rue Quatre-Chapeaux, 11.

A VENDRE

BONNE VOITURE pour un voyageur de commerce, hôtel Bayard, rue Tupin. (45)

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES ou ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goutte, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

PAR LE SIROP DÉPURATIF VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharm.

Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 5 fr. le flacon.

S'adresser à LYON, à LA PHARMACIE

Rue Palais-Grillet, 23. (7)

AVIS.

Assortiment d'oignons à fleurs de Hollande, de divers genres, nouvellement reçus; graines potagères et de fourrage, etc, dans le magasin, place de la Platière, 7, à Lyon (30)

POUR FERMIER, dans un clo de plus de 2 hectares, on demande deux jeunes gens, homme et femme. — S'adresser rue Montauban, n° 37, à Lyon. (37.)

HOTEL D'AVIGNON,

rue Mercière 56, au centre du commerce près des bateaux à vapeur du Rhône, des messageries du Midi et du chemin de fer.

Cuisine bourgeoise, dîners à 1 f. 25 c. et à la carte.

AVIS AUX VOYAGEURS. On loue des chambres au jour et au mois. On peut sonner, le concierge ouvre à toute heure de la nuit. (2)

Maison d'Accouchement

tenue par Mme THEVENET, matresse sage-femme, et dirigée par M. COUZAZ, médecin accoucheur. Cet établissement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y soigne, vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, rue de la Gerbe, 3, au 3me, à Lyon. (19)

Vaste rez-de-chaussée,

premier étage, ayant grand ras. e. une terrasse sur le quai d'Albret, 12, aux Brotteaux, à louer de suite, ensemble ou séparément, s'y adresser. Ce local est très convenable pour un préteur. (28)